

REGLEMENT INTERIEUR



ALSH OSCA

La Mothe 48500 Banassac

06 49 73 13 35 _ 04 66 32 84 46

alsh@centre-nature-osca.com

Sommaire

L'association OSCA	3
Général.....	4
Jours et horaires d'ouverture.....	4
Modalités d'inscription	5
Réservations.....	5
Annulations de réservations	5
Documents obligatoires.....	6
Tarifs.....	6
Conditions de paiement.....	7
Autres moyens de paiement.....	7
Affaires à prévoir	8
Journée Type	9
Discipline et sanctions.....	10
Maladies et accidents.....	10

L'association OSCA

L'Association est créée en 1978, et régie par la loi du 1er juillet 1901 sous la dénomination « Omnisports Cantonal ».

C'est une association à but non lucratif d'éducation populaire, agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports J.E.P. n°48.18.054 et de l'Éducation Nationale n°87-015.

Assurance responsabilité : MAIF n° contrat 1627386R.

Le Centre Nature OSCA est une association loi 1901, elle a pour objet la pratique en général, d'activités sportives et de loisirs, notamment de plein air, et de développement du tourisme et de l'hébergement en faveur de la jeunesse et de tout type de public.

Modifications des statuts par l'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2022

L'Association a désormais pour raison sociale « Association Omnisport Canourguais plein air (OSCA) ».

Aujourd'hui, elle est composée ainsi :

Bureau :

Président : Jean FABRE

Trésorier : Claude MALZAC

Secrétaire : Michel BOUBIL

Membres du Conseil d'Administration :

Evelyne ANIEL

Sébastien BLANC

Madeleine LAFON

Lionel TABART

Jacques BLANC

Michel ROUX

Bon à savoir :

En signant numériquement les conditions d'inscription, vous acceptez le règlement intérieur ainsi que le projet pédagogique. Il est donc impératif d'en prendre connaissance.

Général

Le centre de loisirs OSCA propose **des activités pédagogiques, éducatives et de loisirs** aux enfants âgés de **3 à 12 ans**.

Pour plus de précisions veuillez-vous reporter au **projet pédagogique**.

Le centre de loisirs s'adresse en priorité aux enfants domiciliés sur la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn dans la limite des disponibilités.

Jours et horaires d'ouverture

HORAIRES D'OUVERTURE

- Bureau : sur rendez-vous au 06 49 73 13 35
- Centre de loisirs : Mercredis et les vacances scolaires

Journée complète	(repas inclus)	De 7 H 30 à 18 H 30
1/2 journée	Matinée (sans repas)	De 7 H 30 à 12 H 00
1/2 journée	Matinée (avec repas)	De 7 H 30 à 13 H 30
1/2 journée	Après-midi (avec repas)	De 12 H 00 à 18 H 30
1/2 journée	Après-midi (sans repas)	De 13 H 30 à 18 H 30

Les enfants inscrits la matinée seulement devront être **récupérés avant 12 h 15**.

L'accueil des enfants inscrits pour l'après-midi se fait à **partir de 13h30 seulement**.

Toute demi-journée commencée sera facturée.

FERMETURE ANNUELLE :

- Les deux dernières semaines du mois d'août
- Les deux semaines de vacances de Noël.

Modalités d'inscription

- L'inscription au centre de loisirs se fait exclusivement via la plateforme internet :

<https://alshosca.holi-d.fr/> *Une confirmation de réservation vous sera envoyée par mail.

- **ATTENTION :** veuillez bien prendre connaissance du règlement et du projet pédagogique.

Une **adhésion obligatoire** à l'association d'un montant de **2.50 €** est demandée.
Elle vous sera facturée au **1 er octobre de chaque année.**

Carte adhérent, facturation 'renouvellement ???

- **LE DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT ETRE RENOUELÉ chaque année au 1 er octobre. Il sera accepté seulement si vous êtes adhérent de l'association.**

Réservations

- Les réservations se font exclusivement via la plateforme : <https://alshosca.holi-d.fr/>
Sous réserve d'avoir fourni tous les documents obligatoires.
- Si vous ne réservez pas au minimum 4 jours avant, votre réservation ne sera pas prise en compte.
- Pour toute demande spécifique, ou hors délais, appelez impérativement le 06.49.73.13.35.
- **VOTRE FACTURE SE TROUVE DIRECTEMENT SUR VOTRE ESPACE FAMILLE**

Annulations de réservations :

Les annulations de réservations doivent se faire 7 jours avant.

Les annulations pour raison de santé ou motifs familiaux doivent être signalées et justifiées, dans le cas contraire, **les journées seront facturées.**

Les justificatifs d'absences doivent être envoyés par mail à :

alsh@centre-nature-osca.com

En cas d'annulation justifiée un avoir ou un remboursement sera effectué ; dans le cas contraire les journées seront facturées.

Documents obligatoires

- **Tous les documents doivent être lisibles.**
S'ils ne le sont pas, votre dossier d'inscription sera refusé.

Les documents suivants sont **obligatoires**. Il vous suffit des les scanner et de les télécharger dans votre espace famille sur : <https://alshosca.holi-d.fr/>

- Assurance responsabilité civile en cours de validité qui couvre vos enfants.
- Carnet de vaccination nominatif pour chaque enfant.
- Remplir correctement les informations sanitaires et régimes alimentaires.
- Avoir lu les conditions générales et le projet pédagogique.

Tarifs

- **Le tarif journalier est calculé en fonction du revenu des familles.**

Pour rappel le Quotient Familial est mis à jour chaque année au 1er janvier.
Prenez contact avec votre caisse : **CCSS ou MSA**.

La prise en charge se fait seulement sur le tarif de la journée. Le repas est en plus.

	Tarif Communauté de Communes	Tarif hors Communauté de Communes
Journée complète	14 €	20 €
½ journée	7 €	10 €
Repas	4 €	

QF	Prise en charge par la CCSS* (journée)
De 0 à 550€	9.10€
De 551 à 650€	6.30€
De 651 à 750€	3.50€
De 751 à 800€	0.70€

**Le montant de la prise en charge nous à été transmis par la CCSS*

Conditions de paiement

➤ Paiement par carte bancaire conseillé

Le paiement se fait à la réservation.

Le paiement est sécurisé via la plateforme HelloAsso.

L'Utilisateur devra saisir ses données de carte bancaire (numéro de carte, date de validité et pictogramme) via le formulaire proposé, puis valider le paiement.

Les informations bancaires de l'Acheteur sont protégées grâce à leur sécurisation via le protocole SSL qui contrôle systématiquement la validité des droits d'accès lors des paiements par carte bancaire et crypte tous les échanges afin d'en garantir la confidentialité.

La transaction sera conclue sous réserve de la validation finale de la commande par l'Acheteur et de l'acceptation de la transaction par HelloAsso.

Autres moyens de paiement

Modes de paiement acceptés :

Espèces (donner en main propre), Chèque bancaire (ordre ALSH OSCA), Chèque ANCV et Chèque CESU (à venir déposer au bureau).

Date limite de règlement : les factures sont à régler dans les 7 jours ouvrés après réception de la facture dans votre espace famille : <https://alshosca.holi-d.fr/>.

- **ATTENTION** En cas de non-règlement, nous n'accepterons plus les enfants au centre de loisirs OSCA .

En cas de soucis financiers pour le règlement des factures, nous contacter afin que nous puissions trouver une solution.

Affaires à prévoir

Nous acceptons les enfants à partir de 3 ans, propres ou non.

- Si votre enfant n'est qu'au début de sa propreté, il faudra prévoir tout le nécessaire de change (**couches, lingettes, vêtements de rechange etc.**)
 - Pour les enfants qui font la sieste, prévoir le nécessaire (doudou, couverture etc.)
 - Prévoir la **collation** du matin et de l'après-midi ainsi qu'une **gourde** par enfant.
 - **Obligatoire** pour tous les enfants durant la période estivale, **la casquette et crème solaire.**
 - Prévoir des vêtements et chaussures adaptés à l'accueil de loisirs.
 - Signalez toute **les allergies** et les **régimes alimentaires.**
 - **Obligatoire** pour les enfants ayants des allergies importante, problème de santé ou Handicap (**Fournir le PAI « projet d'accueil individualisé »**).
- **Effets personnels :**
- Le centre ALSH - OSCA décline toute responsabilité concernant les objets personnels ainsi que les vêtements non marqués.
 - Nous vous conseillons de pas prendre des jouets de la maison afin d'éviter tous risques de perte, vol ou casse.
 - **Nous déclinons toute responsabilité en cas « d'accident » (vêtements tâchés, troués, abîmés.)**

Journée Type

7h30 - 9h15 : Accueil des enfants (temps libre : mise à disposition de jeux, coloriages, livres etc.)

9h15 - 9h30 : Passage aux toilettes, lavage des mains

9h30 - 9h45 : Pause boissons, collation du matin (à fournir) Explication de la journée

9h45 - 11h45 : Activité en groupe ou en commun (durée variable en fonction de l'activité)

11h45 : Point sur la matinée, passage aux toilettes, lavage des mains

12h-13h : Repas

13h-13h15 : Temps libre puis départ à la sieste pour les plus petits

13h-14h00 : Temps libre en extérieur si possible

14h-16h : Activité en groupe ou en commun (durée variable en fonction de l'activité)

16h-16h15 : Passage aux toilettes, lavage des mains

16h15- 16h30 : Goûter (à fournir)

16h30-18h30 : Temps libre - Départ des enfants

Discipline et sanctions

Les enfants admis sur le Centre de Loisirs doivent être respectueux du personnel encadrant ainsi que des autres enfants. En cas de faits ou d'agissements graves, de nature à troubler le bon ordre et le bon fonctionnement du centre, exprimés notamment par :

- un comportement indiscipliné constant ou répété,
- une attitude agressive envers les autres enfants,
- un manque de respect envers le personnel encadrant,
- des actes violents entraînant des dégâts matériels ou corporels,

Le responsable de centre convoquera les parents et une mesure d'exclusion temporaire pourra être prononcée à l'encontre de l'enfant à qui ces agissements graves sont reprochés.

Cette mesure d'exclusion temporaire n'interviendra toutefois qu'après le prononcé d'un avertissement resté vain et après que les parents de l'intéressé aient fait connaître à la direction leurs observations sur les faits ou agissements reprochés de leur enfant.

Si après exclusion temporaire, le comportement de l'intéressé continue de porter atteinte au bon ordre et au bon fonctionnement des animations, son exclusion définitive sera prononcée dans les mêmes conditions de forme et de procédure que pour une exclusion temporaire.

Toutefois, la mesure d'exclusion définitive pourra également être prononcée à l'encontre de l'enfant qui aura commis un premier fait d'indiscipline si celui-ci se révèle grave.

Toute dégradation volontaire, entraînera le paiement des frais de réparation ou l'achat de matériel de remplacement.

Maladies et accidents

➤ Maladies

Les enfants malades ne sont pas admis, sauf cas particulier à déterminer avec le médecin traitant et dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Aucun médicament n'est administré pendant le temps d'accueil sauf dans le cadre d'un PAI.

En cas de maladie survenue pendant le temps d'accueil, le responsable demande aux parents de venir chercher leur enfant s'il juge que son état de santé le nécessite.

➤ Accidents

-En cas d'accident grave, il est fait appel aux services d'urgences : SAMU, POMPIERS.

Les parents sont aussitôt prévenus.

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale – Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports sont avertis dans les 24h, ainsi que la Protection Maternelle et Infantile pour les 3-6 ans.

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter,

Fait à : Le :

.....

Signature : (précédé de la mention « lu et approuvé »)

En signant numériquement les conditions d'inscription, vous acceptez le règlement intérieur ainsi que le projet pédagogique. Il est donc impératif d'en prendre connaissance.